

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 JANVIER 2022 À 19 h 30

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire **LUNDI 31 JANVIER 2022 19h30** par vidéoconférence.

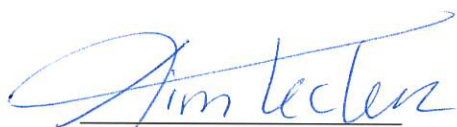
Conformément à l'article 956 du Code Municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2022
4. Adoption des prévisions budgétaires 2022
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Cette séance sera immédiatement suivie d'une autre séance extraordinaire où seront pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1 Ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Avis de motion règlement 484-2022 taxation 2022
- 4 Présentation du projet de règlement 484-2022 taxation 2022
- 5 Avis de motion du règlement 485-2022 rémunération des élus
- 6 Présentation du projet de règlement 485-2022 rémunération des élus
- 7 Levée de la séance

Donné à Notre-Dame-des-Bois ce 21^{ème} jour de janvier 2022.

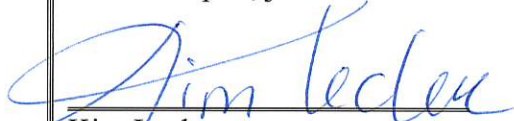


Kim Leclerc
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kim Leclerc, résidant à Notre-Dame-des-Bois, greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2022.



Kim Leclerc
Directrice générale et greffière-trésorière